

Motion du Conseil académique de l'université de Poitiers relative aux modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux

Réuni en séance plénière le jeudi 21 mai 2026, le Conseil académique de l'université de Poitiers exprime sa plus vive préoccupation et son opposition résolue aux annonces ministérielles visant à restreindre les modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires.

Le Conseil académique rappelle que l'université de Poitiers accueille près de 5 000 étudiants internationaux, dont une très large majorité est issue de pays hors Union européenne. Cette diversité constitue un élément structurant de la qualité académique, scientifique et culturelle de l'établissement, ainsi qu'un facteur majeur d'ouverture internationale et de dynamisme territorial.

Le Conseil académique considère que la généralisation d'une augmentation substantielle des droits d'inscription introduirait une sélection fondée sur les ressources financières plutôt que sur le mérite académique. Une telle orientation porterait atteinte aux principes fondamentaux d'égalité d'accès au savoir, d'universalité de l'enseignement supérieur public et d'ouverture internationale qui fondent le modèle français d'enseignement supérieur.

Il estime en outre que cette mesure comporte un risque réel d'exclusion des étudiants issus des pays aux revenus les plus faibles, tout en affaiblissant durablement l'attractivité internationale des universités françaises et leur capacité à contribuer aux coopérations scientifiques et académiques mondiales.

Le Conseil académique souligne également que la restriction des possibilités d'exonération constitue une atteinte directe à l'autonomie des établissements. Les universités doivent conserver la pleine capacité d'adapter leurs politiques d'accueil aux réalités scientifiques, pédagogiques et territoriales propres à chaque établissement.

En conséquence, le Conseil académique demande au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace de suspendre toute mise en œuvre de cette réforme et réaffirme son attachement à un modèle d'enseignement supérieur fondé sur la coopération internationale, la diffusion du savoir et l'accueil académique sans discrimination économique.